

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2019 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Alexandre GUER.

Monsieur Régis AUBERTEIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2019
 1. Renouvellement baux terrains communaux
 2. Taux d'imposition 2019
 3. Travaux logement communal
 4. Achat parcelles pour lotissement de la Vigne
 5. Demande subvention ACCA de Courbeseaux
 6. Remboursement frais engagés par les élus
- Questions diverses
 - Emplacement brocante

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 29/01/2019 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 05/02/2019.

1. Renouvellement baux terrains communaux (3.3 – Locations)

Le Maire expose que les baux de location de terrains communaux sont arrivés à leur terme le 31/12/2018, aussi il convient de les renouveler.

Il rappelle à l'assemblée le nom des locataires :

Messieurs LANBLIN Jean-Paul, MARCHAL Jean-Pierre, BARBIER Marin, ADAM Denis, HERBECK Jean-Luc, ADAM Daniel et BOYER Fabrice

Le Maire, Fabrice BOYER, étant concerné par l'affaire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler les baux, tels qu'ils ont été présentés, pour 9 années à compter du 1^{er} janvier 2019, et au tarif de 80 euros l'hectare, révisé chaque année en fonction de l'indice de fermage.

2. Taux d'imposition 2019 (7.2.1 –Vote des taux d'imposition)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019, c'est-à-dire :

- Taxe d'habitation : 16,76 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,38 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,91 %
- CFE : 14,70 %

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

3. Travaux logement communal (8.5 – Logement)

Monsieur le Maire a demandé à l'ALEC une expertise concernant l'isolation du logement communal. Dans l'attente du rapport de l'expert de l'ALEC, le conseil municipal suspend sa décision sur l'isolation de l'appartement.

4. Achat parcelles pour lotissement de la Vigne (3.1 – Acquisition)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle ZI 5 et une partie de la parcelle ZI 7 pour une surface totale d'environ 3000 m², qui se situent derrière le lotissement de la Vigne.

Il annonce qu'il proposera à Mme ALIX Bernadette d'acheter ses parcelles au prix d'1 € le m². Des frais de notaire, et surtout des frais de géomètre seront des dépenses nécessaires pour pouvoir revendre les parcelles découpées derrière chaque terrain à bâtir. Ainsi, le prix de revente conseillé s'élèverait à 5 € le m².

Monsieur CHALON Noël, propriétaire des parcelles à côté de celles du lotissement de la Vigne, serait intéressé également pour acheter l'autre partie de la parcelle ZI 7.

Le Maire propose au conseil de faire une proposition d'achat des parcelles définies au plan ci-joint, sous les conditions suivantes :

- Prix d'achat à 1€ le m².
- Messieurs CRETON et GONZALEZ doivent s'engager à racheter à la commune les parcelles concernées derrière chez eux, à raison de 5€ le m².

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité l'achat des parcelles sous les conditions précitées et autorise le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.**

5. Demande de subvention ACCA de Courbeseaux (7.5 – subventions)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un mail envoyé par l'Association Communale de Chasse Agréée de Courbeseaux, sollicitant la commune d'une aide financière sous forme de subvention dans le cadre de leurs activités associatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, REFUSE d'attribuer une subvention à l'ACCA de Courbeseaux pour l'année 2019.

6. Remboursement frais engagés par les élus (7.7 – Avances)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement de frais engagés par plusieurs élus : Michel ENCELLE et lui-même.

- Michel ENCELLE : renouvellement de l'hébergement de notre site internet chez ONLINE pour un montant de 137,71 € et achat de rosiers pour un montant de 275,80 €.
- Monsieur le Maire : fournitures pour trampoline chez DECATHLON pour un montant de 75,99 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Questions et informations diverses

- Emplacement brocante : rue Général Poirel, rue derrière l'église, pont, quai de la Bataille

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.